



Paris, le 31 mars 2020

Confinement de la population : les fournisseurs de bois énergie répondent présents

Alors que la période de confinement contraint nombre de nos concitoyens à rester à domicile pendant cet épisode de froid, les besoins de chauffage atteignent des niveaux élevés en ce début de printemps. La filière des biocombustibles (granulés, bûches et bûches densifiées) assure la sécurité d’approvisionnement des ménages qui se chauffent au bois via une activité forestière maintenue et des canaux de distribution opérationnels.

Energie renouvelable et locale, le bois énergie domestique est une énergie économique en usage principal ou en usage d’appoint. La filière continue d’assurer, malgré la crise sanitaire que connaît notre pays, l’approvisionnement des utilisateurs (via les livraisons des distributeurs spécialisés, les grandes surfaces alimentaires, ou les retraits de commande des magasins de bricolage).

Le Syndicat des énergies renouvelables rappelle que ces combustibles, produits de première nécessité concourent à la maîtrise de la consommation d’énergie fossile et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Employés dans des appareils modernes, les biocombustibles de qualité (séchés) permettent également de réduire très fortement les émissions de particules fines.

Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables, déclare : « source locale créatrice de 15 000 emplois sur l’ensemble du territoire, la filière des biocombustibles est précieuse dans ces temps de crise. Nous plaidons d’ailleurs pour que ses produits, dès lors qu’ils justifient d’un niveau de performance en matière d’humidité, puissent bénéficier d’une taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit. L’apport du bois énergie domestique à la réduction du déficit de la balance commerciale énergie de notre pays a été mesuré par le cabinet EY dans sa récente étude pour le Syndicat des énergies renouvelables et s’élève à près de 2 milliards d’euros par an. »

Contact presse :

Françoise JOUET
francoise.jouet@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l’organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l’ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d’emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  @ser_enr  Syndicat des énergies renouvelables

